



**Amnesty International**

*DOCUMENT PUBLIC*

**SADC**  
***Maintien de l'ordre et***  
***protection des droits humains***  
***Namibie***

Index AI : AFR 03/005/02

•  
*ÉFAI*  
•

**AMNESTY INTERNATIONAL**  
Index AI: AFR 03/005/02

ÉFAI

*DOCUMENT PUBLIC*  
Londres, juillet 2002

**SADC**  
***Maintien de l'ordre et***  
***protection des droits humains***  
  
***Namibie***

## **Action en faveur des droits humains dans les pays de la Communauté de développement de l'Afrique australe**

Des atteintes aux droits humains sont commises chaque jour dans des pays du sud et de l'est de l'Afrique. Soumises aux pressions de ceux qui exigent que soit enrégimenté l'essor de la criminalité, manipulées à des fins politiques ou gangrenées par la corruption, les forces de police se rendent coupables d'actes de torture et d'autres formes de mauvais traitements contre des suspects de droit commun et des militants politiques. Elles recourent abusivement à la force, y compris meurtrière, pour réprimer des manifestations pacifiques et arrêtent arbitrairement des opposants aux gouvernements.

Des exemples positifs de « *maintien de l'ordre en partenariat avec les communautés* » démontrent que la coopération entre les communautés locales et les forces de police, agissant dans le cadre de la loi, peut contribuer efficacement à la lutte contre la criminalité. Dans certains pays, le comportement des policiers à l'égard de crimes telles que les viols et les violences familiales s'est amélioré. Des organisations locales de défense des droits humains et des organisations communautaires ont joué un rôle crucial dans cette évolution.

Pourtant, ces efforts sont voués à l'échec s'ils ne s'accompagnent pas de la création de mécanismes efficaces permettant de contraindre les policiers responsables de violations des droits humains à rendre des comptes, et de la mise en œuvre de programmes de formation professionnelle intégrant l'éducation aux droits humains. Dans les pays de la *Southern African Development Community* (SADC, Communauté de développement de l'Afrique australe), des membres d'Amnesty International agissent de concert avec ceux d'autres organisations de défense des droits humains. Ils mènent campagne actuellement pour que les forces de police soient plus efficaces et davantage tenues de rendre des comptes aux communautés qu'elles servent, et pour qu'elles protègent les droits fondamentaux de tous, sans distinction.

### **Le maintien de l'ordre en Namibie**

La Namibie est partie à un certain nombre de traités internationaux relatifs aux droits humains, notamment à la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, et sa Constitution contient une Déclaration des droits très complète. Néanmoins, les graves violations des droits humains commises ces dernières années ont relégué au second plan des initiatives positives telles que l'interdiction faite à la police d'utiliser des *sjamboks* (fouets).

### **Violations des droits humains**

La majorité des violations des droits humains se sont produites dans le nord-est de la Namibie. Les forces armées et la police se sont livrées à des arrestations massives et à des actes de torture à la suite du soulèvement sécessionniste qui a eu lieu dans la région de Caprivi en août 1999. La *Special Field Force* (SFF, Force

d'intervention spéciale), une unité de police paramilitaire, est régulièrement impliquée dans des cas d'arrestations arbitraires, d'usage abusif de la force, de passages à tabac et de « disparitions ». Des atteintes aux droits humains ont également été perpétrées sur le territoire namibien par les forces d'opposition et les forces gouvernementales angolaises.

### **Traitement discriminatoire par la police**

Des tensions ethniques sont à l'origine de nombreuses violations des droits humains commises dans le nord-est du pays. D'après les informations recueillies, la SFF, dont les membres sont issus pour la plupart du groupe ethnique majoritaire des Ovambos, a pris pour cible des membres de groupes ethniques minoritaires, tels que les Mafwe et les Khwe, ainsi que d'autres personnes soupçonnées de sécessionnisme ou de soutien à l'opposition armée en Angola.

Ces dernières années, le gouvernement a encouragé par ses déclarations les arrestations d'homosexuels, en s'adressant parfois directement à la police. Des hommes soupçonnés d'être gays ont été appréhendés et agressés par les forces de l'ordre.

### **Une formation insuffisante**

Bien que la SFF représente plus de la moitié des forces de police namibiennes, ses membres ne sont pas formés de manière adéquate aux tâches et aux responsabilités inhérentes au maintien de l'ordre. Ce manque de formation et l'expérience militaire de nombreux policiers, qui ont participé en tant que combattants au conflit armé qui a précédé l'indépendance de la Namibie, les rendent inaptes à accomplir des tâches de police dans la plupart des cas. La formation dispensée à la SFF diffère de celle des membres de la police ordinaire et est essentiellement consacrée aux questions opérationnelles. Le *Namibian Police Human Rights Manual* (Manuel relatif aux droits humains de la police namibienne), qui est utilisé pour donner des cours aux forces de l'ordre par un groupe local issu de la société civile, n'a pas été employé pour la formation des nouvelles recrues ni des membres de la SFF.

### **Impunité**

En vertu du droit international relatif aux droits humains, les États sont tenus d'enquêter sur les allégations de violations des droits fondamentaux. Or, les mécanismes de traitement des plaintes de particuliers faisant état de violations des droits humains commises par la police sont inefficaces en Namibie. L'*Office of the Ombudsman* (Bureau du médiateur) manque en effet de ressources. En outre, il mène uniquement des enquêtes préliminaires sur les allégations de violations des droits humains commises par la police, puis transmet les dossiers au *Police Complaints and Discipline Unit* (Service des plaintes et des sanctions disciplinaires de la police). Or, ce service n'est pas indépendant et les plaignants sont rarement informés des résultats des investigations.

## **Améliorer le maintien de l'ordre dans l'ensemble de la région**

Les chefs des services de police réunis au sein de la *Southern African Regional Police Chiefs Co-operation Organization* (SARPCCO, Organisation de coopération des commissaires de police de la région de l'Afrique australe) se sont employés à promouvoir le respect des normes internationales relatives aux droits humains, et ont lancé un certain nombre de programmes d'éducation aux droits fondamentaux. Avec l'assistance de la communauté internationale, la SADC doit veiller à ce que ses États membres se conforment aux normes internationales et régionales relatives aux droits humains applicables au maintien de l'ordre, et à ce que les mesures prises pour améliorer l'efficacité de la police soient également destinées à promouvoir le respect des droits humains.

Afin de renforcer l'obligation de rendre des comptes, les gouvernements doivent :

- ouvrir des enquêtes sur les membres des forces de l'ordre, quel que soit leur rang, présumés responsables de violations des droits humains ;
- modifier les lois, les règlements et les procédures opérationnelles afin de les aligner sur les normes internationales relatives aux droits humains ;
- créer des organes indépendants, accessibles et tenus de rendre compte publiquement de leurs activités qui soient chargés d'enquêter sur les allégations de violations des droits humains commises par la police, et de veiller à ce que des mesures de réparation effectives soient prises ;
- encourager les partenariats entre la société civile et la police afin d'améliorer les services apportés par celle-ci à la collectivité, dans le cadre de la loi.

Par ailleurs, la formation dispensée à la police doit :

- inclure des cours d'éducation aux droits humains fondés sur les normes régionales et internationales relatives aux droits fondamentaux, destinés non seulement aux nouveaux policiers mais aussi à leurs collègues déjà en service ;
- intégrer le respect des droits humains dans toute formation centrée sur les compétences opérationnelles ;
- faire l'objet d'un suivi et d'une évaluation à long terme de son impact et de son efficacité, et s'appuyer sur la création d'une équipe de formateurs compétents.

## **Agissez maintenant**

Écrivez au gouvernement namibien pour lui demander de veiller à ce que les policiers soient davantage tenus de rendre des comptes, et d'améliorer leur formation. Exhortez-le également à :

- revoir la formation de la *Special Field Force* (SFF, Force d'intervention spéciale) et à veiller à ce que tous les policiers, y compris les membres de la SFF et les nouvelles recrues, reçoivent une formation complète intégrant des cours d'éducation aux droits humains, fondés sur le *Namibian Police Human Rights Manual* (Manuel relatif aux droits humains de la police namibienne) ;

- faire en sorte que les ressources humaines et financières nécessaires soient consacrées à cette formation ;
- veiller à ce que la torture soit érigée en infraction pénale, ainsi que l'exige la Convention des Nations unies contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants, à laquelle la Namibie est partie.

**Envoyez vos lettres au président de la République de Namibie :**

*His Excellency Dr Sam Nujoma  
President, Office of the President  
State House, Robert Mugabe Avenue  
Private Bag 13339, Windhoek, Namibie*

Pour obtenir un exemplaire du rapport d'Amnesty International intitulé *Maintien de l'ordre et protection des droits humains. Bilan des pratiques policières dans la Communauté de développement de l'Afrique australe (1997-2002)* (index AI : AFR 03/004/02, juin 2002), veuillez contacter votre section ou votre groupe. S'il n'en existe pas dans votre pays, adressez-vous au Secrétariat international (SI) de l'organisation :

*Amnesty International  
International Secretariat  
Peter Benenson House  
1 Easton Street  
London WC1X 0DW  
Royaume-Uni*

Amnesty International est un mouvement mondial constitué de personnes qui mènent campagne en faveur des droits humains. Amnesty International se donne pour mission de mener des recherches et des actions visant principalement à prévenir et faire cesser les graves atteintes aux droits à l'intégrité physique et mentale, à la liberté d'opinion et d'expression et au droit de ne pas être victime de discrimination, dans le cadre de son action visant à promouvoir tous les droits humains.

Site internet : [www.amnesty.org](http://www.amnesty.org)

---

*La version originale en langue anglaise de ce document a été publiée par Amnesty International, Secrétariat international, 1 Easton Street, Londres WC1X 0DW, Royaume-Uni, sous le titre Policing to protect human rights in countries of the Southern African Development Community. Namibia.*

*La version française a été traduite et diffusée aux sections francophones et au Secrétariat international par LES ÉDITIONS FRANCOPHONES D'AMNESTY INTERNATIONAL - ÉFAI - juillet 2002.*

*Vous trouverez les documents en français sur LotusNotes, rubrique ÉFAI – IS documents.*

*Vous pouvez également consulter le site Internet des ÉFAI : [www.efai.org](http://www.efai.org)*

*Pour toute information complémentaire, veuillez vous adresser à :*